

Métier(s) Visé(s) : Agent de Prévention et de Sécurité

Durée : 182.00 heures (26.00 jours)	Nb de participants : De 4 à 12
Lieu de formation : - SOLARIS DEVELOPPEMENT 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE	Dates de sessions : voir notre catalogue en ligne https://solaris.catalogueformpro.com Délai d'accès : 4 semaines
Tarif public : 2090.00 euros / participant (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	Taux de réussite : 93% en 2024

Délai d'accès

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

Profils des apprenants

- Personnes souhaitant assurer la protection des biens et/ou des personnes dans le cadre d'une activité privée de sécurité

Prérequis

- Etre titulaire d'une autorisation préalable ou d'une carte professionnelle en cours de validité délivrée par le CNAPS
- Aptitude en langue française (B1 minimum) – nous pouvons vous mettre en relation avec notre partenaire pour le passage du test
- Justifier d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI ou Passeport) ou être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité depuis au moins 5 ans

Objectifs pédagogiques

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées

Contenu de la formation

- UV1 : Secourisme
 - Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (Voir FT spécifique)
- UV2 : Environnement juridique de la sécurité privée
 - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application
 - Connaître les dispositions utiles du code pénal
 - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés
 - Respecter la déontologie professionnelle
 - Connaître les principes de la République Française
- UV3 : Gestion des conflits
 - Savoir analyser les comportements conflictuels & Savoir résoudre un conflit
- UV4 : Module Stratégique
 - Transmettre des consignes, réaliser une remontée d'informations & connaître les outils de transmission
- UV5 : Prévention des risques incendies
- UV6 : Modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier / Application de l'article 73 du CPP
- UV7 : Sensibilisation aux risques terroristes
 - Prévenir, Agir, Secourir
- UV8 : Module professionnel
 - Maîtriser les techniques d'information et de communication, transmettre les consignes et les informations
 - Préparation d'une mission

- Savoir accueillir et contrôler les accès, Maîtriser un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes
- UV9 : Palpation de sécurité et inspection des bagages
 - Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité
- UV10 : Surveillance par des moyens électroniques
- UV11 : Gestion des risques
 - Maîtriser la gestion des alarmes & Protéger le travailleur isolé
 - Sensibilisation au risque électrique
- UV12 : Événementiel Spécifique
 - Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
 - Identifier les acteurs d'un événement
 - Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements
- UV13 : Gestion des situations conflictuelles dégradées
 - Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- UV14 : Module Industriel Spécifique
 - Évaluation des Risques professionnels, ICPE et Stockage de produits dangereux

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, encadrée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. • Documents supports de formation projetés et individuels • Exposés théoriques • Étude de cas concrets • Quizz en salle 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence. • Questions orales ou écrites (QCU, questionnaires après chaque UV etc.) • Mises en situation. • Formulaires d'évaluation de la formation. • Certificat de réalisation de l'action de formation. • Fiches d'évaluation

Résultats attendus de la formation :

Obtenir la qualification minimale permettant d'exercer la profession d'APS, et de remplir les conditions d'obtention de la Carte Professionnelle.

Modalités d'obtention :

Examen avec jury conforme aux exigences de l'ADEF comprenant 1 épreuve théorique (QCU 99 questions) et 1 épreuve pratique (ronde avec anomalies et sinistres comprenant la rédaction d'une main courante)

Détails sur la certification :

À l'issue de la formation, le cas échéant, un diplôme TFP APS et une attestation de formation sont délivrés. En cas d'échec partiel, les épreuves acquises le sont pour une durée d'une année pendant laquelle le candidat peut représenter la/les épreuves échouées sans nécessairement suivre de formation.

Nos engagements "qualité"

Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.

27 rue Jacquard
26000 Valence

www.solaris-developpement.fr

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300049 | N° Déclaration d'activité : 82260143226 (auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes | N°UAI : 0261570R | N° Autorisation d'exercer CNAPS : FOR-026-2124-01-08-20250597306 | Agrément n°26-002 de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP | Agrément n°26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFP APS